

Troubles des apprentissages: Rôle du Médecin de l'Éducation Nationale

Dr Danielle DEGREMONT

Médecin Conseiller Technique Recteur

Chargée de mission

danielle.degremont@ac-aix-marseille.fr



Crédits photographiques
© Philippe Devernay (MEN) / © Laurence Mouton (PhotoAto)

13 avril 2018

Mission générale de promotion de la santé

PARCOURS DE SANTE

Actions de prévention, d'information

Visites médicales et des dépistages obligatoires

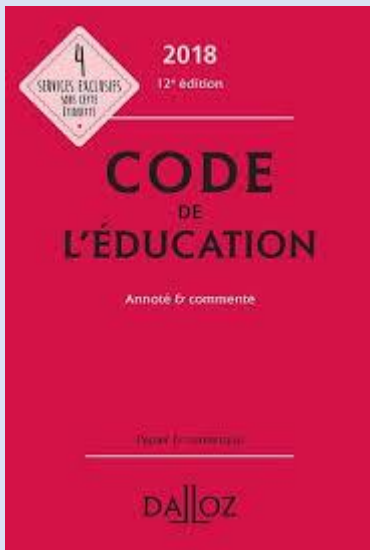
PARCOURS EDUCATIF DE SANTE

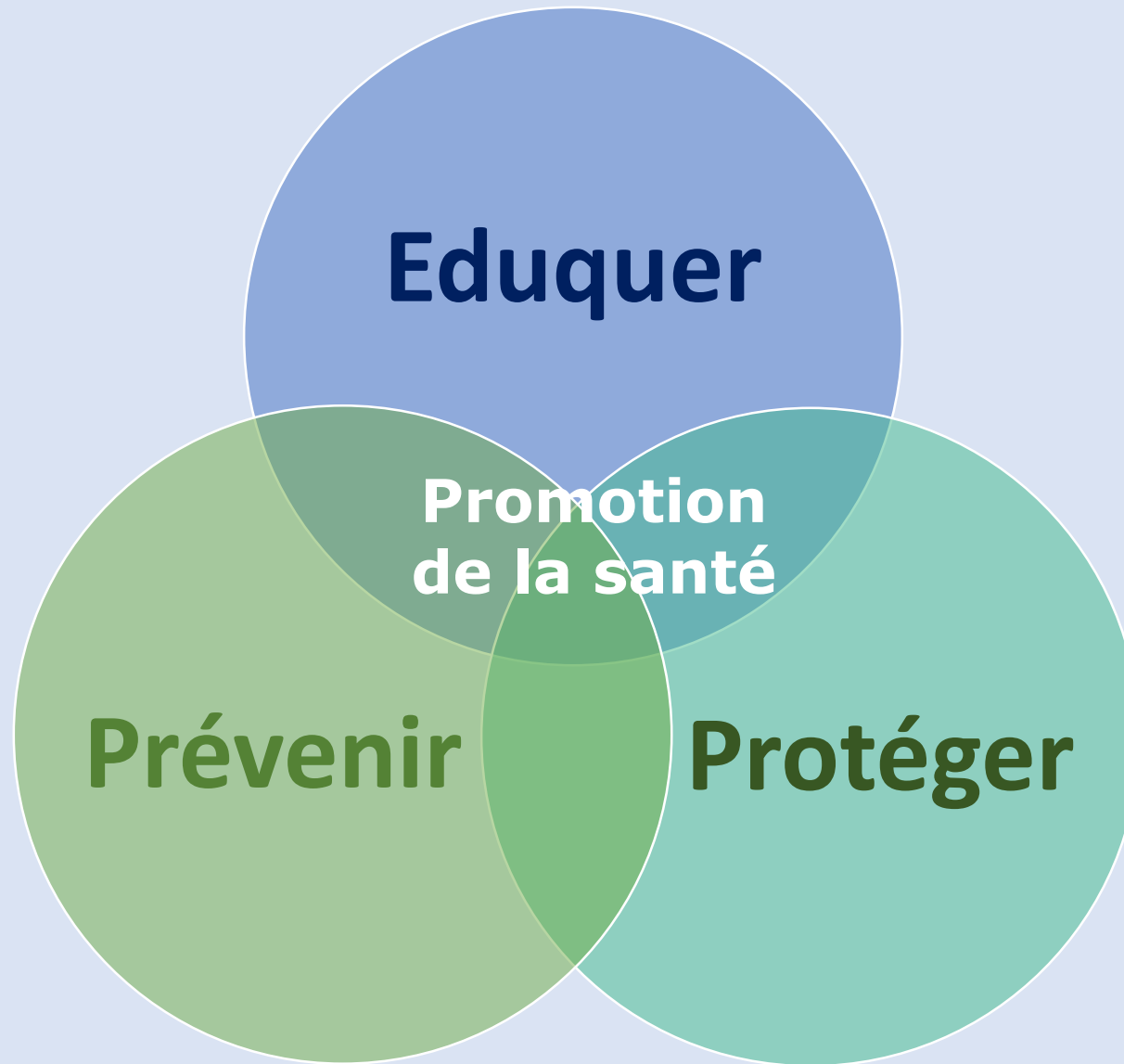


Réussite
Scolaire

Réduction des
inégalités de santé

Art.L541-1





Missions des médecins de l'éducation nationale

- Code de l'Education



- Circulaire n°2015-118 du 10/11/2015:
«Missions des médecins de l'Education nationale »

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91583



BO LE BULLETIN
OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Suivi individualisé

« Le médecin de l'Éducation nationale réalise des visites médicales afin de mettre en place des actions de prévention nécessaires au suivi des élèves »

- A des étapes obligatoires dans la scolarité:

Bilan de la 6^{ème} année

- A tout moment de la scolarité :

Les élèves à besoins éducatifs particuliers

- Constat des troubles des apprentissages et PAP
- Situations de handicap: conditions de scolarisation ,PPS, aménagement des examens, orientations professionnelles

Elèves à besoin éducatifs particuliers



Grandes difficultés scolaires

Raisons médicales

Situations de handicap

Troubles des apprentissages

Précocité intellectuelle

Situation familiale ou sociale difficile

Vie non sédentaire

Découverte d'une nouvelle langue

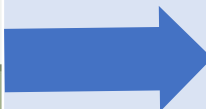
Quels niveaux d'intervention ?

Repérer, dépister, diagnostiquer



RERERAGE

- Enseignants
- RASED



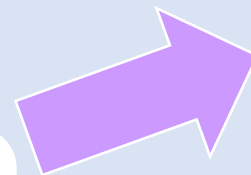
DEPISTAGE

- Médecin EN
- Infirmier(e) EN
- Psychologue EN



DIAGNOSTIC

- Médecin EN en collaboration avec psychologues EN



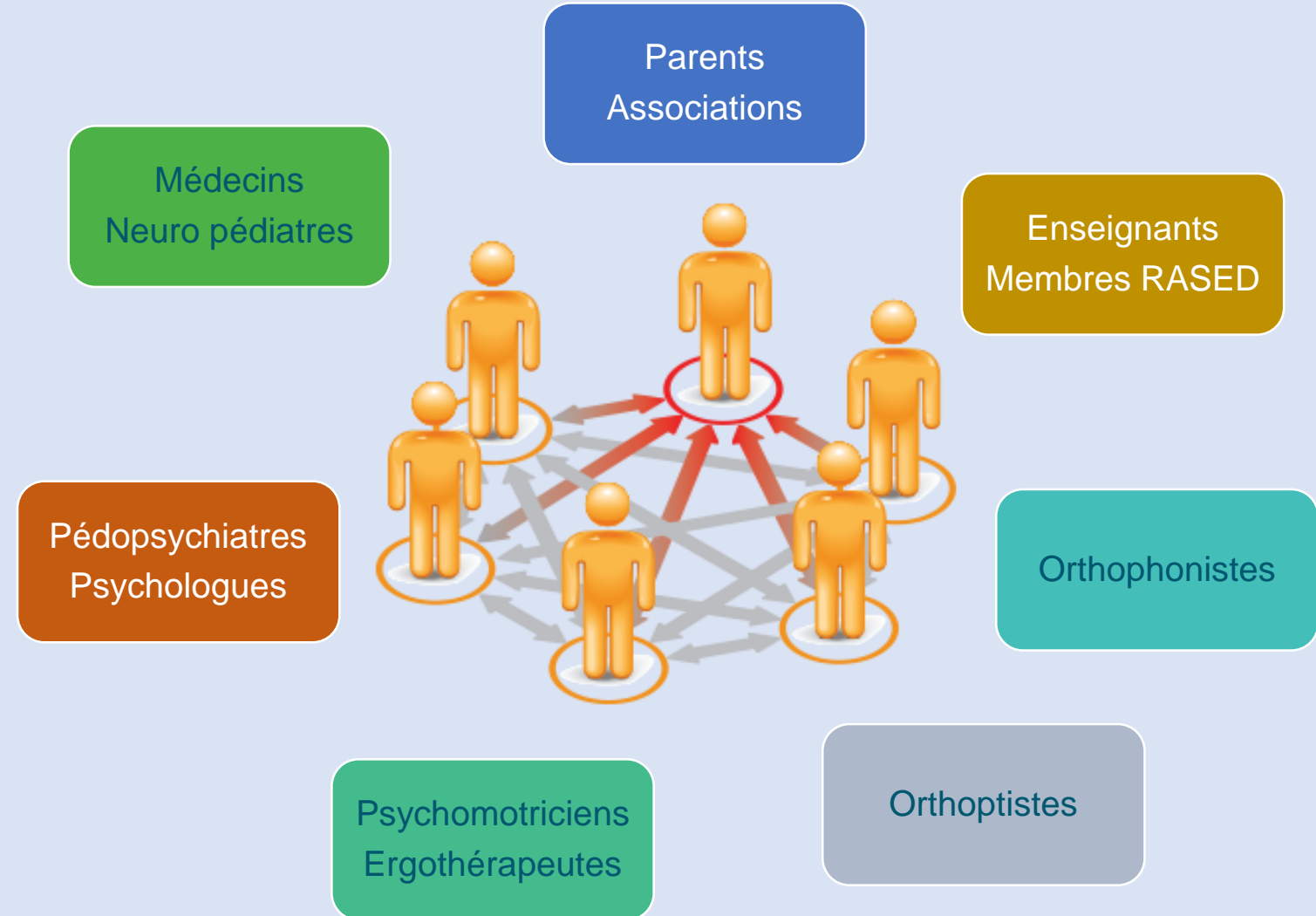
Aides, conseils,
accompagnements
pédagogiques

Orientation vers
les soins:

Médecins
Orthophonistes
Et autres rééducateurs
/... /

Lien avec les
partenaires et suivi

Mise en réseau dans l'intérêt de l'enfant



CG
PMI

Éducation Nationale Service de promotion de la santé des élèves

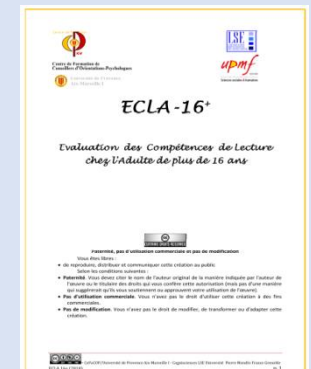
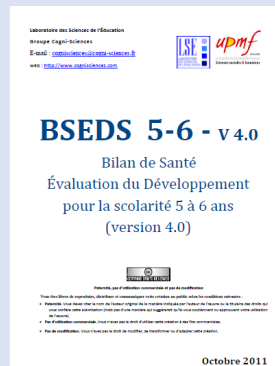
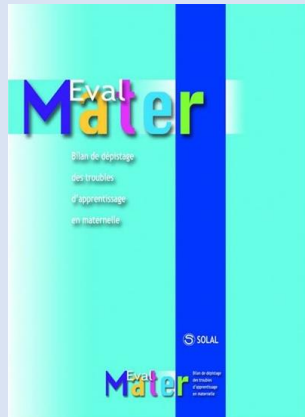
Maternelle

Bilan
6^{ème} année

Primaire

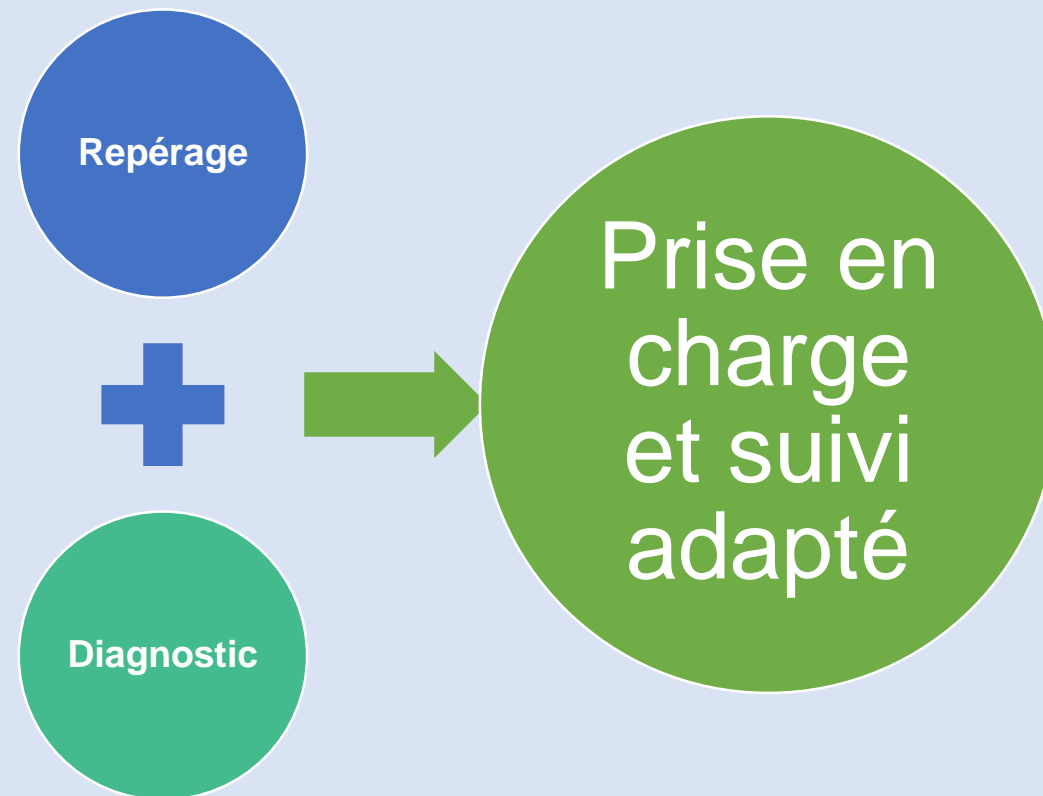
Collège

Lycée/BTS..



Visite médicale de la 6^{ème} année

- Continuité entre PMI et Médecin EN
- Collaboration famille + Membres équipe éducative
- Professionnels de soins éventuels



Visite médicale de la 6^{ème} année.

Document de liaison
Art.2112-5
CSP

+
Observations
apportées par
la famille



Synthèse

BILAN DE SANTE		REPERAGE ENSEIGNANT	
BSSEDS	Nom :		Date :
5 à 6 ans	Prénom :		
	Age au moment de l'examen :		
1. ATTENTION, COMPORTEMENT / APPRENTISSAGES		oui	non
Joue avec les autres à la récréation		oui	non
Écoute le travail scolaire prescrit		3	2 1
Est capable d'une attention (entourer le chiffre)			
<ul style="list-style-type: none"> • régulière et durable : 3 • irrégulière, peu durable : 2 • a généralement du mal à fixer son attention : 1 			
Observations :			/5
TOTAL (13)*			
2. LANGAGE		oui	non
Intervient verbalement lorsqu'il est interrogé		oui	non
Prononciation correcte		oui	non
Utilisation systématique des déterminants et des pronoms		oui	non
Utilisation des subordonnées (qui, comme, parce que...)		oui	non
Observations :			/4
TOTAL (2)*			
3. MOTRICITE		score	/10
Découpage		score	/9
Figures géométriques		TOTAL (12)*	/19
Observations :			



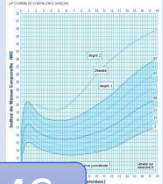
Vaccinations



Examen clinique



Poids Taille IMC



Examen bucco dentaire



Dépistage auditif



Dépistage visuel



Dvlpt psychomoteur



Dépistage TSLA



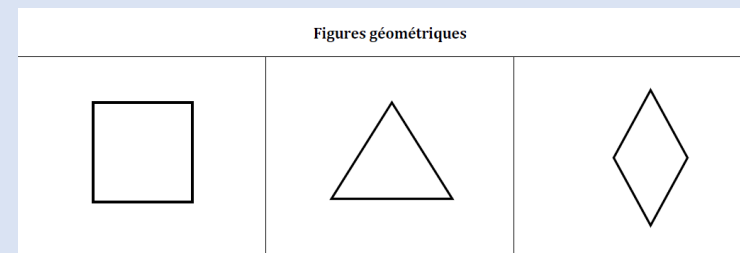
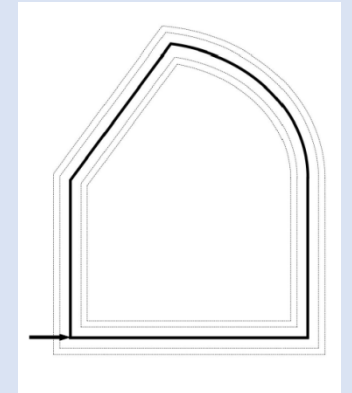
Trois habiletés requises pour les apprentissages:

1- Recherche difficultés attentionnelles/concentration, agitation motrice, et de communication

2- Langage:
« Un des cinq domaines d'apprentissage »
Nouveau programme rentrée 2015

2- Motricité

REPÉRAGE ENSEIGNANT		
BILAN DE SANTE	Nom :	Date :
BSEDS	Prénom :	
5 à 6 ans	Age au moment de l'examen :	
1. ATTENTION, COMPORTEMENT / APPRENTISSAGE		
Joue avec les autres à la récréation		oui non
Exécute le travail scolaire prescrit		oui non
Est capable d'une attention (entourer le chiffre)		3 2 1
<ul style="list-style-type: none"> régulière et durable : 3 irrégulière, peu durable : 2 a généralement du mal à fixer son attention : 1 		
Observations :	TOTAL (3)*	/5
2. LANGAGE		
Intervient verbalement lorsqu'il est interrogé		oui non
Prononciation correcte		oui non
Utilisation systématique des déterminants et des pronoms		oui non
Utilisation des subordonnées (qui, comme, parce que ...)		oui non
Observations :	TOTAL (2)*	/4
3. MOTRICITÉ		
Découpage	score	/10
Figures géométriques	score	/9
Observations :	TOTAL (12)*	/19
(*) Valeur du seuil de repérage des difficultés Tout autre type d'observation peut être noté au dos		



Visite médicale de la 6^{ème} année:

Bilan de santé:

- Cognitif
- Social
- Moteur
- Somatique

NOM : Prénom :
 Sexe : F M Né(e) le : à



BILAN 5 - 6 ANS

Date de la visite / / Age ans mois
 Ecole Code Postal Classe
 Présence père mère autre
 Carnet de santé oui non

Profession : Père Mère
 Adresse
 Tél parents

PARCOURS SCOLAIRE

PS MS GS
 Adaptation
 Fréquentation
 Cantine Garderie matin / soir

VACCINATIONS

voir dossier PMI

<input type="checkbox"/> BCG	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non			
DTPC + Haem					
ROR					
Hépatite B					
Prévenar					
Méningite					
Autres					

Médecin traitant
 Dossier MDPH AEEH, taux PAI

Visite médicale de la 6^{ème} année.

Laboratoire des Sciences de l'Éducation
Groupe Cogni-Sciences
E-mail : cognisciences@cozni-sciences.fr
web : <http://www.cognisciences.com>



BSEDS 5-6 - v 4.0

Bilan de Santé
Évaluation du Développement
pour la scolarité 5 à 6 ans
(version 4.0)



Patrimoine, pas d'utilisation commerciale et pas de modification

- Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public sous les conditions suivantes :
- **Patrimoine.** Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il vous soutient ou approuve votre utilisation de l'œuvre).
 - **Pas d'utilisation commerciale.** Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.
 - **Pas de modification.** Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.

Octobre 2011

- Vérifier que l'élève a acquis les compétences cognitives nécessaires à l'acquisition de la lecture
- Poursuivre les apprentissages dans les meilleures conditions

Visite médicale de la 6^{ème} année: Au décours du bilan????

En fonction des facteurs de risques ou d'alerte identifiés:

- Aide éducative

- Aide pédagogique

- Explorations complémentaires

- Prise en charge thérapeutique

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ
EN FAVEUR DES ÉLÈVES

LE MEDECIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE
au médecin traitant

A _____, le _____

Mon Cher Collègue,

Je viens d'examiner l'élève _____
Établissement et classe : _____
et ai constaté _____

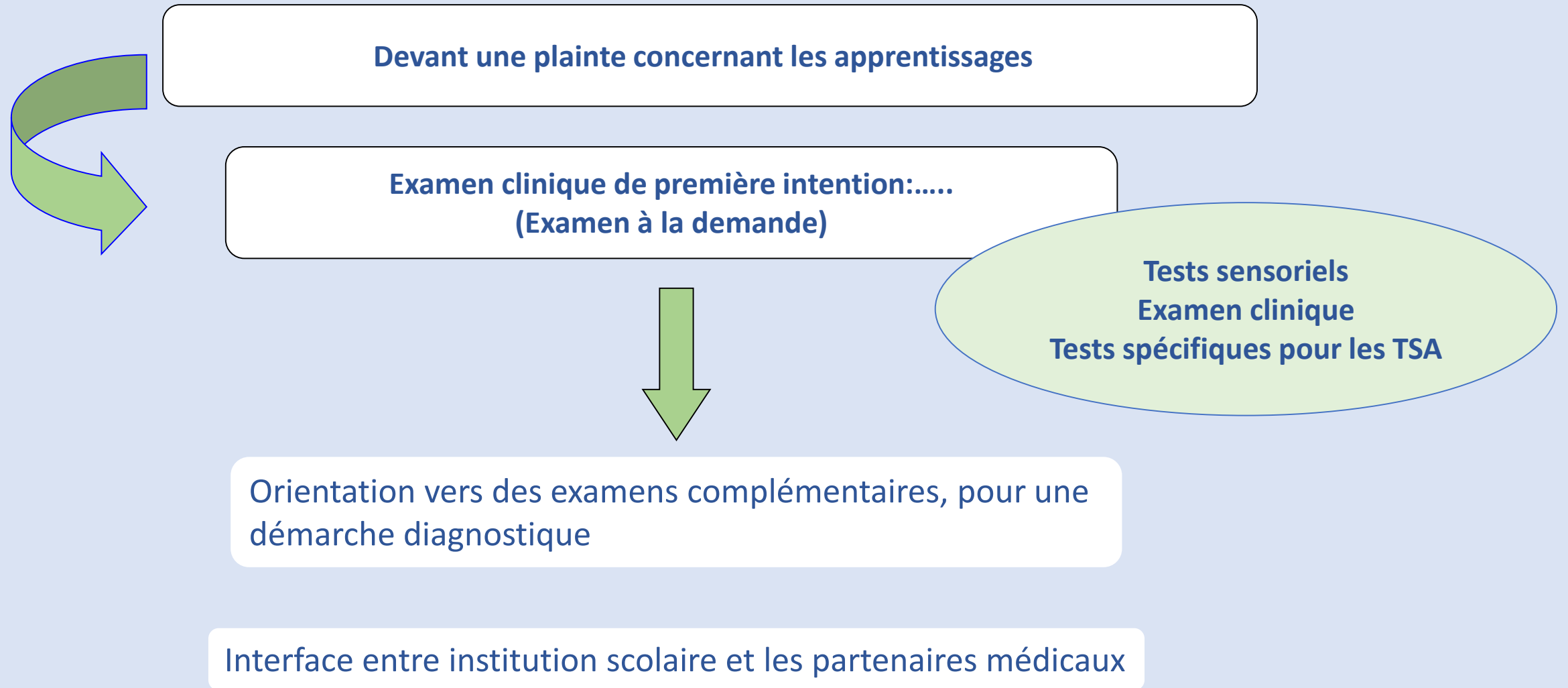
Je conseille aux parents d'aller vous consulter.
Afin d'assurer un meilleur suivi médical de cet élève, je vous serais obligé de me faire retour de cette
correspondance, cachetée, en m'indiquant vos coordonnées.
Je vous remercie et vous prie de croire à mes sentiments très confraternels.

Signature _____

vous réponse : _____

Vous pouvez me joindre directement
(coordonnées du médecin scolaire) _____ (coordonnées du médecin traitant) _____

Des examens à la demande tout au long de la scolarité



Devant une plainte concernant les apprentissages

**Examen clinique de première intention:.....
(Examen à la demande)**

**Tests sensoriels
Examen clinique
Tests spécifiques pour les TSA**

**Orientation vers des examens complémentaires, pour une
démarche diagnostique**

Interface entre institution scolaire et les partenaires médicaux

Scolarisation des élèves présentant des troubles des apprentissages

Accompagnement dans le parcours
scolaire



Scolarisation

Milieu ordinaire:

- Avec des aménagements internes

PAP si trouble durable

Milieu ordinaire:

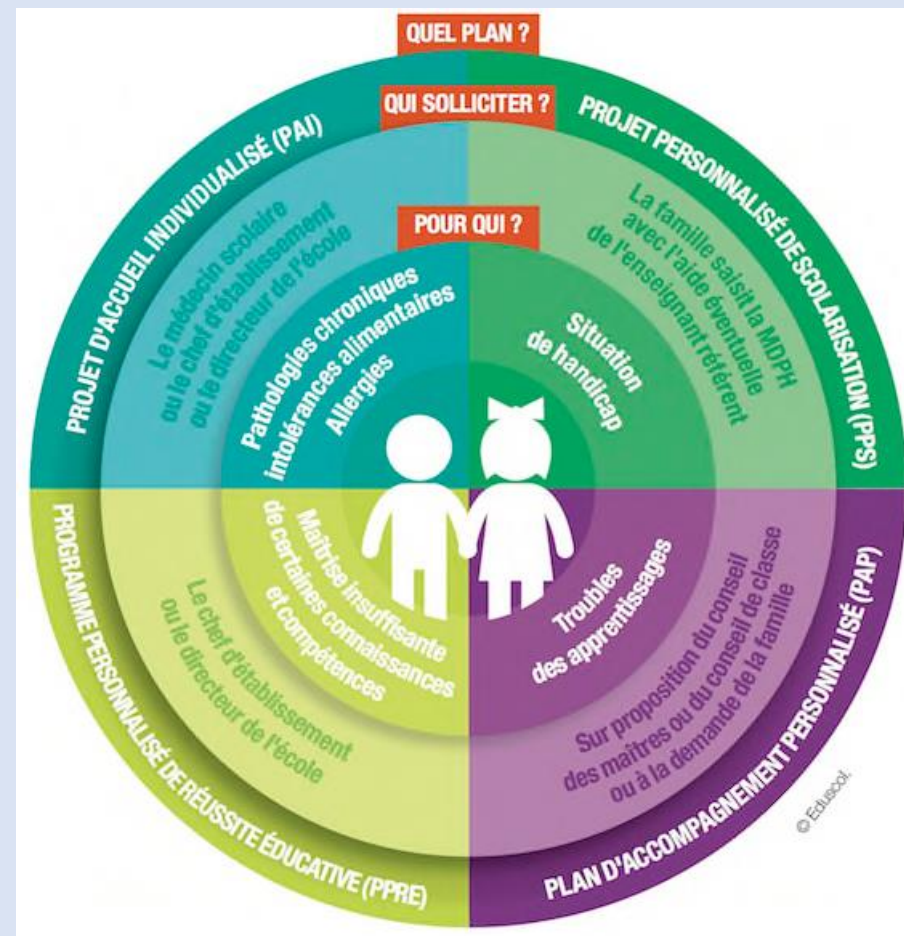
- Avec dossier MDPH

Classe ordinaire avec aides

Dispositif ouvert: ULIS

Scolarisation des élèves présentant des troubles des apprentissages


Les outils institutionnels




Scolarisation des élèves présentant des troubles des apprentissages

Plan d'Accompagnement Personnalisé

Poursuivre un parcours scolaire en
référence aux objectifs du cycle.



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille 

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

Nom et prénom(s) de l'élève :
Date de naissance :

Responsables légaux :
Adresse :

Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

Points d'appui pour les apprentissages :

Conséquences des troubles sur les apprentissages :

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Académie Aix-Marseille – BO n° 5 du 20 janvier 2015

1 / 12

P.A.P

Plan d'accompagnement Personnalisé

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République (art.37).

Code de l'éducation par l'article L.311-7.

Décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves (Article D.311-13)

Circulaire n°2015-016 du 22 janvier 2015

Circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires

aménagements
et adaptations
pédagogiques

Permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un **trouble des apprentissages** de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.



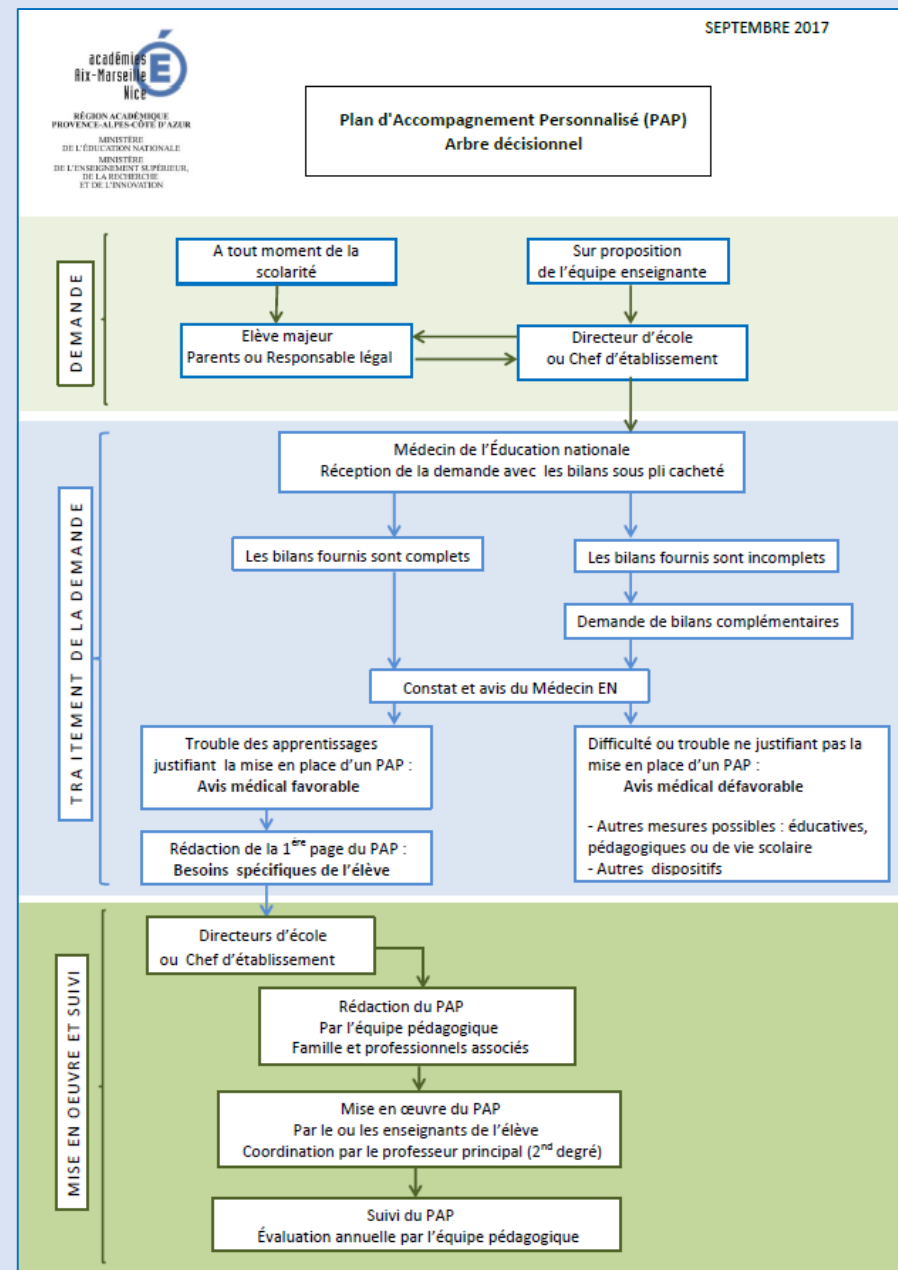
P.A.P: Arbre décisionnel

Une procédure qui s'articule autour de trois temps:

Demande

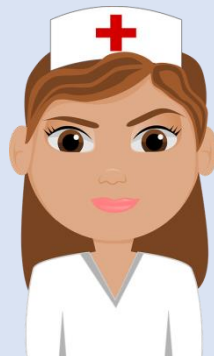
Traitement de la demande

Elaboration, Mise en œuvre, Suivi



P.A.P

L'avis du médecin



Constat du/des trouble(s) à partir

Renseignements pédagogiques.

Bilans transmis

A défaut son examen

Rend un avis sur pertinence mise en place PAP

Trouble:

- si déficit avéré: bilan étalonné
- si durable: plus de 2 ans

Avis du médecin de l'Education nationale

Au vu des bilans fournis:

- J'émetts un avis favorable à l'élaboration d'un PAP
- J'émetts un avis défavorable à l'élaboration d'un PAP, les difficultés relevant d'un autre dispositif
- Les éléments ne permettent pas d'émettre un avis : dossier à compléter.

Nom, prénom du médecin :

Date :

Signature du médecin de l'Education nationale

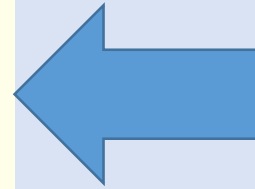
P.A.P

Le livret

Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

Points d'appui pour les apprentissages :

Conséquences des troubles sur les apprentissages :



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

Nom et prénom(s) de l'élève :

Date de naissance :

Responsables légaux :

Adresse :

Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

Points d'appui pour les apprentissages :

Conséquences des troubles sur les apprentissages :

**outil de suivi de la
maternelle au lycée**

Adaptations et aménagements à mettre en place en fonction des besoins de l'élève

ÉLÉMENTAIRE

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher.

Lecture / langage oral :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Recourir de manière privilégiée à des jeux proposant un travail de la conscience phonologique					
Accentuer le travail sur la combinatoire					
Avant même de lire le texte, lire les questions qui seront posées afin de faciliter la prise d'indices par l'élève					
Proposer à l'élève une lecture oralisée (enseignant ou autre élève) ou une écoute audio des textes supports de la séance					
Surligner des mots clés / passages importants pour faciliter la lecture de l'élève					
Proposer à l'élève un schéma chronologique du récit (l'amener à indiquer ce qu'il a retenu, paragraphe après paragraphe, à l'aide d'un schéma)					

Production d'écrits :	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Simplifier les règles en introduisant des indices visuels (pictogrammes, croquis en plus du texte)					
Adapter les quantités d'écrit (dictée à trous, à choix, etc.)					
Privilégier l'apprentissage des mots en passant par l'oral (épeler, faire le geste dans l'espace) et non par la copie					
Limiter les exigences sur l'emploi de règles précises					
Recourir à la dictée à l'enseignant					
Diminuer la quantité d'écrit sur chaque feuille					

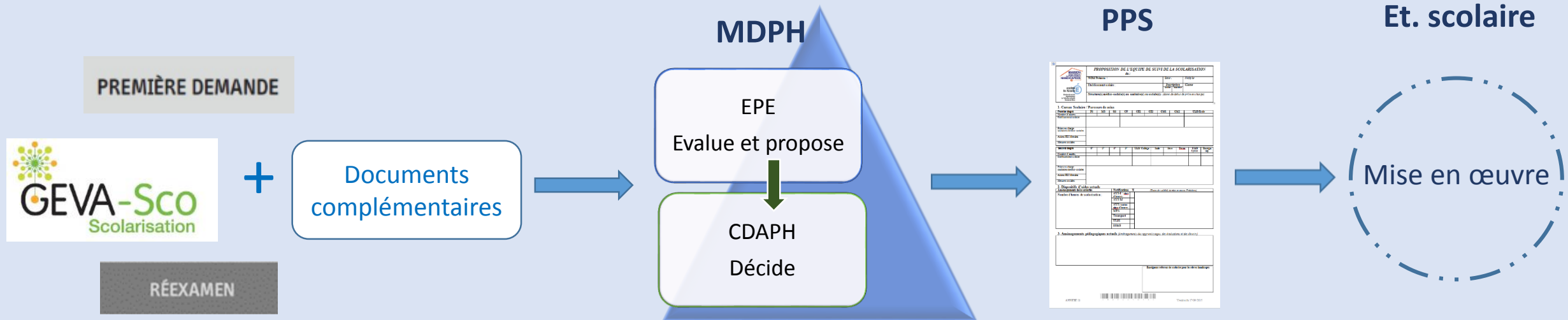
Scolarisation des élèves présentant des troubles des apprentissages

Projet Personnalisé
de
Scolarisation

PPS


- ▶ orientation ou accompagnement
- ▶ aménagements et adaptations pédagogiques
- ▶ aide humaine
- ▶ attribution de matériels pédagogiques adaptés

Constitution d'un dossier pour la MDPH



Scolarisation des élèves présentant des troubles des apprentissages

Aménagements des examens

 **académie Aix-Marseille**
Région académique PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Examens et Concours

DIEC/17-753-1733 du 25/09/2017

EXAMENS SCOLAIRES NIVEAU IV, V ET III - SESSION 2018 - CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINTS DE MALADIES GRAVES

Destinataires : Tous établissements ou organismes de formation présentant des candidats aux examens

Dossier suivi par : Bureau des aménagements d'examens (niveau V, IV et III) - Mme RIPERTO - tel : 04 42 91 71 83 - fax : 04 42 91 75 02 - Mme SCHELOUCH - tel : 04 42 91 71 38 - Pôle académique du CFG/DNB (DSDEN de Vaucluse) - M. BERARD - tel : 04 90 27 76 50

Références :

- . Décret n°2015-1051 du 25 août 2015 – BOEN n°31 du 27 août 2015
- . Code de l'éducation articles D 334-6, D 334-8, D 334-13, D 334-14 (baccalauréat général) - D 336-6, D 336-8, D 336-13, D 336-14 (baccalauréat technologique) - D 337-83 (baccalauréat professionnelle)
- . Arrêtés du 22 juillet 2011 relatifs aux épreuves des baccalauréats général et technologique et modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen
- . Arrêté du 15 février 2012 BOEN n°12 du 22 mars 2012, complété par l'arrêté du 11 février 2013 relatif à la dispense et à l'adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante
- . Arrêté du 10 octobre 2016 relatif à l'adaptation et à la dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du diplôme national du brevet pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé
- . Arrêté du 4 avril 2017 relatif à l'adaptation de l'épreuve de langues vivantes au BTS
- . Circulaire n°2015-127 du 3 août 2015 - BOEN n°31 du 27 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les candidats présentant un handicap
- . Circulaire n°2015-066 du 16 avril 2015 relative à l'évaluation des épreuves d'EPS
- . Note de service n°2002-278 du 12 décembre 2002 - BOEN n°47 du 19 décembre 2002 relative à la dispense de l'épreuve pratique d'évaluation des capacités expérimentales en sciences physiques et chimiques du baccalauréat scientifique pour les candidats handicapés moteurs ou visuels
- . Note de service n°2013-177 du 13/11/2013 – BOEN n°43 du 21/11/2013 concernant l'épreuve d'histoire géographie de série S
- . Note de service n°2011-145 du 3 octobre 2011 - BOEN spécial n°7 du 06 octobre 2011 relative à l'épreuve de sciences de la vie et de la Terre
- . Notes de service n°2013-020 du 13 février 2013 - BOEN n°9 du 28 février 2013 et n°2007-192 du 13 décembre 2007 - BOEN n°46 du 20 décembre 2007 relatives à l'épreuve d'histoire géographie séries ST2S et STMG
- . Note de service n°2012-035 du 6 mars 2012 – BOEN n°12 du 22 mars 2012 relative à l'évaluation des compétences expérimentales dans la série STL

Les dispositions réglementaires relatives aux possibilités d'aménagement des conditions d'examen en faveur des candidats qui présentent un handicap afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres candidats ont été fixées par les articles D 351-27 à D 351-31 du Code de l'éducation. La circulaire n° 2015-127 du 3 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap précise ces dispositions.

Bulletin académique n° 753 du 25 septembre 2017

Scolarisation des élèves présentant des troubles des apprentissages

Aménagements
des examens

Décret
n°2005-167 du 25/12/2005

1-Conditions de déroulement des épreuves

2-Majoration du temps

3-Conservation des notes sur 5 ans

4-Étalement du passage des épreuves

5-Adaptations ou dispenses d'épreuves

Code de l'Éducation : Art. D 351-27

Aménagements des examens

1

- Les candidats adressent leur demande à l'un des médecins désignés par la CDAPH
- Deux dossiers
- Transmission par l'établissement où est scolarisé l'élève

2

- Le médecin rend un avis dans lequel il propose des aménagements

3

- L'autorité administrative décide des aménagements accordés et notifie sa décision au candidat

Aménagements des examens

1-Conditions de déroulement des épreuves



Conditions
matérielles



Aides
techniques



Aides
humaines



Aménagements des examens

2-Majoration du temps



1/3 du temps

Epreuves:

- Écrites
- Orales
- Pratiques



Période de repos entre deux épreuves

Aménagements des examens

3-Conservation des notes sur 5 ans

4-Etalement des épreuves sur plusieurs sessions

5-Adaptations ou dispenses d'épreuves

≠

dispenses d'enseignement

Médecin éducation nationale et formation

La contribution à la formation des personnels

La connaissance spécifique du développement, des comportements et des besoins de l'enfant et de l'adolescent, tant dans le domaine de la santé physique que psychique, que dans celui des **apprentissages**, fait du médecin de l'éducation nationale une personne référente en matière de formation initiale et continue des personnels enseignants, d'éducation, sociaux et de santé.

À ce titre, il peut participer à la **formation des personnels au sein des ESPE** et dans le cadre du **plan académique de formation**.

Il a un rôle d'expert en santé publique pour la validation des contenus de formations proposées, soit dans le cadre académique, soit par des personnes ou organismes extérieurs.

Circulaire. n°2015-118 du 10/11/2015

Le groupe académique
d'appui pour la scolarisation des élèves à
besoins éducatifs particuliers

GAEP

Médecins Education Nationale
Psychologues
Enseignants du second degré.

Partenariat EN- Resodys- ARS PACA


Projet « Six pour dys »

Un projet qui mobilise des enseignants et des médecins scolaires des six départements des académies Aix- Marseille et Nice.

Objectif: améliorer le processus de Repérage – Dépistage- Diagnostic.



2007 à 2014 Un partenariat EN- Resodys- ARS PACA



REPER-CE1

Un outil de repérage
pour les enseignants de CE1



« REPER-CE1 »

Consignes de passation.

Organisation matérielle avant le début de la passation des épreuves :

- Un test en format A3.
- Un livret par élève.
- Un crayon à papier par élève.
- Un stylo rouge et un stylo bleu (ou noir) par élève.

Remarques :

- Le matériel en format A3 est utilisé au tableau : il ne doit y avoir qu'une seule feuille au tableau, celle de l'exercice en cours de réalisation.
- Prévoir une activité de déstage type coloriage pour la passation individuelle (lecture de syllabes et de mots).
- En passation semi collective pour les 3 exercices de discrimination phonémique, veiller à ce que les enfants ne soient pas tentés de copier sur leurs camarades.

I – DISCRIMINATION PHONÉMIQUE

I.1 Identifier le phonème initial

- Passation semi collective (en moitié de classe).
- Temps de réalisation : 5 minutes maximum / les élèves progressent tout ensemble.
- Organisation matérielle : une phonocarte A3 affichée au tableau.
- La réalisation de l'exercice se fait au stylo rouge (meilleure habileté pour la correction).


1. Description du support A3 et orientation de l'observation:
Orienter directement le regard des élèves sur l'exemple :
« Regardez en haut, c'est l'exemple. Nous allons le faire ensemble. »
Faire nommer les images de l'exemple : « *fourchette, salade, dore, sapin* »

2. Explication de la consigne :
Nous allons entourer toutes les images quand j'entends /S/ au début du mot.
On peut en trouver une, deux ou trois ...

3. Reformulation de la consigne par les élèves et validation du maître :
« *Salon, que fait-il faire ?* »
« *J'entends, salade, sapin parce que j'entends /s/ au début* »

Début de l'épreuve.

- Lecture orale par l'enseignant de la première ligne pour éviter toute confusion au niveau du vocabulaire.
- Les élèves entourent leur réponse / laisser un temps « raisonnable » pour la réflexion (pas plus de 10 secondes).
- Procéder de la même façon pour les lignes suivantes, ligne par ligne.
- Il n'est pas nécessaire de répéter la consigne à chaque ligne.



REPER-CE1 : Evaluation octobre CE1

Nom : _____
Prénom : _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____
Etablissement : _____

Compétences évaluées	Scores
I. Discrimination phonémique	Identifier la phonème initial /4
	Identifier la phonème final /4
	Visuonner 3 à 5 phonèmes /6
	Total discrimination phonémique /14
II. Domaine visuo-attentionnel	Détecter le message /14
	Capter 2 phrases /15
Total domaine visuo-attentionnel /29	
III. Séquentialité	Ordonner 6 images séquentielles (Ezaki) /6
Total images séquentielles /6	
IV. Lecture	Lecture de syllabes /10
	Lecture de mots réguliers /5
	Lecture de mots irréguliers /5
	Total lecture /20
V. Epreuves visuo-constructives	Reproduire la figure 1 /3
	Reproduire la figure 2 /3
	Reproduire la figure 3 /3
Total compétences visuo-constructives /9	

En 2017/2018 Mise en place et accompagnement d'une prévention pédagogique des difficultés de lecture des élèves de CP/CE1 en REP+

**Merci
pour
votre écoute**